

organes consommés a révélé 41 % de feuilles (fourrages), 32 % de fruits et 27 % de racines et tubercules. La richesse spécifique par crotte varie entre 6 et 8 ($n = 8$) tandis que l'indice de diversité de Shannon est faible et inférieur à 1 dans tous les amas de crottes examinés. Le calcul du nombre de fragment spécifique par crotte a permis d'identifier comme espèces fourragères préférées *Ipomoea involucrata*, *Ipomoea aquatica*, *Andropogon gayanus* et *Culcasia scandens*.

Mots clefs : Habitat – Espèces végétales consommées.

Azizou El-Hadj Issa, Paul Ouedraogo, Bernard Asséréou Amadou : « Les organisations villageoises de gestion des ressources naturelles dans la réserve de biosphère transfrontière du W au Bénin »

La gestion des ressources naturelles en général et celle des aires protégées en particulier ont longtemps été à la charge unilatérale des institutions étatiques chargées de la protection de ces patrimoines. Cette situation a entraîné une quasi-exclusion des populations et c'est l'une des raisons de la faible protection des ressources naturelles. Depuis les années 1990, le Bénin fait partie des pays qui expérimentent des stratégies d'implication des populations à la conservation des ressources naturelles.

L'objectif principal de cette étude est de caractériser les formes d'organisations paysannes mises en place par les différents projets ruraux ou forestiers. Un diagnostic a été fait dans 75 villages riverains du parc national du W du fleuve Niger et 30 villages riverains d'autres domaines classés grâce à des enquêtes semi-structurées réalisées au nord-est du Bénin dans les départements du Borgou et de l'Alibori. Les résultats montrent que de multiples organisations paysannes, d'appellations diverses, sont installées dans les villages riverains aux domaines classés et qu'elles sont animées pour la plupart par les mêmes personnes. Cette multiplicité des responsabilités individuelles est souvent source d'un fonctionnement peu efficient des organisations paysannes.

Il est conclu que pour harmoniser les interventions des divers projets, il convient de créer des forums des partenaires destinés à assurer une bonne coordination des calendriers, des programmes et des activités sur le terrain. L'objectif à terme est le montage de projets intégrés, incluant la chefferie traditionnelle.

Mots clefs : Gestion participative – Structures villageoises – Concertation – Gestion intégrée – Relations entre structures

Gérard Galat, Anh Galat-Luong, Benjamin Lavocat : « Influence des premières pluies sur la répartition des grands mammifères »

La densité et la biomasse de la grande faune mammalienne d'une mare de plaine d'inondation (Simenti, fleuve Gambie, parc national du Niokolo Koba, Sénégal) ont été évaluées lors de la transition entre la saison sèche et la saison des pluies. L'objectif de cette étude était d'analyser les conséquences des premières pluies sur la répartition des grands mammifères.

De mai à juillet 1997, à partir de 3 367 relevés (scanning) dans la mare, nous avons recueilli 36 897 observations sur dix espèces de grands mammifères.

Aux abords immédiats de la mare, la densité a été estimée en nous fondant sur le relevé de 433 contacts d'individus ou de groupes ayant permis de localiser

926 animaux par la méthode des transects en ligne. Les six espèces les plus abondantes, le cobe de Buffon et le phacochère (80 % de l'effectif total), le guib harnaché, le cobe defassa, le babouin et le singe vert, représentent une densité moyenne de 86 individus/km² pour une biomasse de 4 320 kg/km².

En périphérie de la mare, la densité des mammifères est deux fois plus forte que dans le reste du parc.

Quatre jours après les premières pluies, la biomasse mammalienne décroît fortement. Les quatre espèces minoritaires (patas, céphalophe à flancs roux, ourébi et bubale) quittent la mare. La biomasse se stabilise ensuite après une légère augmentation.

La rapidité des variations saisonnières de la distribution de la grande faune doit être prise en compte dans les plans d'aménagement des aires protégées.

Financement : IRD.

Remerciements : direction des parcs nationaux du Sénégal, conservateur du parc national du Niokolo Koba et collaborateurs.

Mots clefs : Tourisme – Chasse – Perception – Populations locales

Anh Galat-Luong, Gérard Galat : « Influence de l'anthropisation sur la répartition de la grande faune. La mangrove, un milieu refuge »

La mangrove du parc national du delta du Saloum (Sénégal), bien que menacée par une exploitation excessive, présente encore une faune mammalienne d'une grande richesse spécifique. Certaines espèces de grands et moyens mammifères herbivores (lamantin) ou carnivores (loutre à joues blanches, mangouste des marais, qui y consomment essentiellement des poissons et des crustacés) y sont inféodées. Les petits carnivores nocturnes (mangoustes, chat sauvage, genettes) y capturent poissons, invertébrés et petits oiseaux.

Consécutivement à l'augmentation de la pression d'anthropisation, de nouvelles espèces ont inclus ce milieu particulier dans leur domaine vital. Nos travaux menés en 1975-1976 ont montré que les singes verts s'y sont bien adaptés. Ils y passent jusqu'à 80 % du temps et y consomment diverses parties des palétuviers ainsi que les crabes violonistes.

Le sitatunga, que l'on pensait disparu depuis une trentaine d'années, y a été redécouvert, en très faibles effectifs, lors du dénombrement IRD-DPN-DEFCC-UICN en 1998, démontrant l'efficacité de la mangrove comme milieu refuge.

Plus récemment, de nouvelles espèces (patas, guib harnaché, phacochère depuis une dizaine d'années ; pintade et surtout colobe bai depuis environ cinq ans) pénètrent dans la mangrove et y trouvent également un abri contre les perturbations causées par l'homme. Leurs prédateurs, la civette et l'hyène, les y suivent. Le sitatunga et le colobe bai survivent en populations particulièrement confinées et fragmentées.

Le changement climatique (déficit hydrique de 300 mm au cours des trente dernières années) et surtout l'anthropisation (perte d'habitats continentaux par déforestation, activités perturbatrices diverses) ont ainsi affecté l'écosystème mangrove du Saloum qui a vu, en très peu de temps, une augmentation de la diversité des grands vertébrés. Cet accroissement est cependant trompeur, car il ne s'agit que du dernier refuge pour des espèces menacées de disparition à plus ou moins brève échéance.

Financement : IRD, UICN.

Remerciements : DPNS, conservateurs du PNDS et collaborateurs.

Mot clefs : Sénégal – Parc national du Saloum – Grande faune

Ouvrage issu du séminaire de Parakou (Bénin), 14-19 avril 2003,
organisé avec le soutien du gouvernement du Bénin, de l'Unesco, de la FAO, de l'IRD,
de la région Centre (France) et de la Banque mondiale

Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ?

Conservation de la biodiversité
et développement

Éditeurs scientifiques
Anne Fournier, Brice Sinsin et Guy Apollinaire Mensah

IRD Éditions
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

collection Colloques et séminaires

Paris, 2007

Secrétariat et mise en forme du texte

Nathalie Claudé
Neza Penet
Anne Mouvet
Catherine Noll-Colletaz
Carole Marie

Traduction

Deborah Taylor

Reprise des illustrations

Christine Chauviat

Fabrication

Catherine Plasse

Maquette de couverture

Michelle Saint-Léger

Photo de couverture

© Julien Marchais, programme Enfants et éléphants d'Afrique – Des éléphants et des hommes « Groupe d'enfants de Boromo en classe Nature, réserve naturelle des Deux Balés, Burkina Faso »

Photo page 2 de couverture

© IRD / Jean-Jacques Lemasson – Sénégal. Vol de Sarcelles d'été (Famille: Anatidés, *Annas querquedula*). Première zone humide d'importance au sud du sahara, le parc national des Oiseaux du Djoudj (12 000 ha) est essentiel pour l'hivernage des migrateurs d'Europe du Nord et d'Afrique de l'Ouest (environ 3 millions d'oiseaux transitent, plus de 400 espèces dénombrées). Classé au patrimoine mondial de l'Unesco (1971) le parc national des Oiseaux du Djoudj compte parmi les premiers parcs ornithologiques du monde.

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2007

ISSN : 0767-2896

ISBN : 978-2-7099-1634-9